Image not found or type unknown

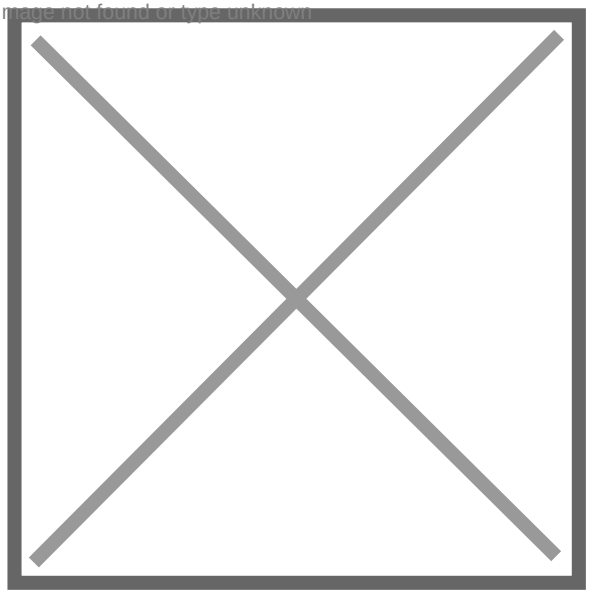

Evacuation pour cause d'enclavement

Par **marine13**, le **09/12/2008** à **17:39**

Bonjour, je suis propriétaire dans une copropriété. Mon appartement est enclavé car, bien avant que j'achète, les parties communes de l'étage en dessous, ont été privatisées. Puis je demander au propriétaire du dessous un droit de servitude pour pouvoir faire passer, proprement et à mes frais, mes canalisations d'évacuation afin rejoindre la colonne? Merci de me conseiller. Marine13

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés